

JEAN RANGER

*Le vote présidentiel :
un comportement électoral
parmi les autres*

Dans notre vie publique, l'élection présidentielle au suffrage universel est encore un événement rare : l'institution est somme toute récente et la règle du septennat éloigne les échéances. En définitive, et malgré deux mandats écourtés, les Français n'ont voté que trois fois pour élire un Président de la République, sur un total de 23 ou 24 consultations générales qui leur ont été proposées depuis le retour au pouvoir du général de Gaulle en 1958 (1). Mais dans ce processus d'*électoratisation* de notre système politique, où tous les scrutins reçoivent une signification gouvernante, on sait bien que le choix du Président s'établit à un niveau privilégié, à la mesure de l'importance effective de la fonction et des représentations que s'en font les citoyens. On doit, dès lors, s'interroger sur la place de ces trois expériences dans l'ensemble des comportements électoraux des Français. D'autant plus que les acteurs politiques ne manquent pas d'invoquer les « analyses » les plus diverses, et les plus contradictoires, à l'appui de leurs démarches. Tantôt les résultats d'une élection présidentielle sont projetés mécaniquement sur un scrutin législatif à venir, comme si la nature de la consultation n'avait aucun effet sur la distribution des votes ; tantôt le vote présidentiel est retranché du comportement électoral « ordinaire », en vertu sans doute de quelque merveilleux dédoublement de la personnalité des citoyens.

(1) C'est-à-dire, outre les 3 élections présidentielles, 6 référendums, 6 élections législatives, 3 ou 4 élections cantonales (selon la série renouvelable), 4 élections municipales et une élection à l'Assemblée européenne.

Du point de vue de la forme, l'élection présidentielle est bien décrite par la règle de droit : scrutin *uninominal* à deux tours, dans le cadre *national*, où la décision ne peut être acquise qu'à la *majorité absolue* des suffrages exprimés. En revanche, le contenu de l'élection est moins clairement cerné, puisqu'il traduit à la fois les règles institutionnelles, les pratiques qui les entourent et les images qui les interprètent. Dans l'état actuel des connaissances sur le comportement électoral, il serait imprudent de *partir* de ces significations incertaines pour identifier le vote présidentiel. Tout au plus peut-on se proposer d'*aboutir* à quelques hypothèses sur le statut de ce vote dans notre société politique, sur la base d'observations empiriques directement liées aux formes concrètes du scrutin, rappelées plus haut.

I. — UN SCRUTIN UNINOMINAL

L'élection présidentielle n'est, bien entendu, pas la seule à porter ce caractère. Mais les élections législatives ou cantonales sont multiples et leurs résultats sont connus et interprétés à travers des totalisations qui négligent évidemment les singularités de chaque compétition locale. En définitive, aux yeux de l'observateur, ce ne sont plus du tout des *candidats* qui recueillent les suffrages populaires, mais des *partis* ou des familles politiques, dont les représentants sont distribués plus ou moins régulièrement sur le territoire (2). En ce sens, les élections uninominales à l'Assemblée nationale ne sont pas perçues très différemment du scrutin de liste pour l'Assemblée européenne : dans l'un et l'autre cas, les principales tendances politiques sont présentes avec leurs notables, leurs élus locaux, leurs leaders nationaux, leurs projets et leurs programmes.

Les circonstances des trois élections présidentielles donnent une tout autre allure à la compétition. En 1965 avec son candidat unique et en 1974 avec son candidat commun, la gauche réunit ses efforts et ses suffrages, ce qui ne permet pas de distinguer l'audience respective des associés-rivaux socialistes et communistes. L'élection de 1969, où la gamme des candidatures est plus complète, passe assez généralement pour une consultation « anormale ». A droite, le résultat du général de Gaulle en 1965, l'épisode Poher en 1969 et l'échec de Jacques Chaban-Delmas en 1974, suggèrent l'importance des facteurs

(2) Les enquêtes d'opinion par sondages contribuent d'ailleurs à renforcer cette lecture. Lorsqu'elles portent sur des intentions de vote présidentiel, elles proposent habituellement des noms de candidats, alors qu'elles ventilent des suffrages partisans pour les élections législatives.

personnels. Essayons donc d'insérer les trois élections présidentielles dans la chaîne des consultations générales depuis 1964, en comparant chacune d'elles aux scrutins législatifs et cantonaux qui l'encadrent.

Le tableau 1, réduit aux quatre grandes familles qui structurent le champ politique de 1962 à 1967, montre assez nettement que l'élection présidentielle de 1965 ne ressemble pas plus aux élections législatives de 1962 et 1967 que ces dernières ne ressemblent aux élections locales qui leur sont proches (3).

TABLEAU 1

	Légis- latives 1962	Canto- nales 1964	Prési- dentielle 1965	Légis- latives 1967	Canto- nales 1967
Parti communiste	21,7	21,6		22,5	26,3
Gauche non com- muniste	22,5	33,5	32,2	22,6	29,9
Total gauche	44,2	55,1	32,2	45,1	56,2
Gaullistes et alliés	36,3	16,2	43,7	37,7	18,5
Droite d'opposition	19,4	28,7	22,9	17,1	25,2
Total droite	55,7	44,9	66,6	54,8	43,7

Le candidat unique François Mitterrand est très en deçà des scores de l'ensemble des candidats de gauche aux autres consultations et ce qui pouvait apparaître comme le premier grand succès stratégique de la gauche sous la V^e République est bien près de marquer son minimum statistique. Il faut cependant nuancer cette constatation par deux remarques : au second tour, l'antigaullisme rassemble 45,5 % des suffrages autour du candidat de la gauche et les agrégats législatifs, et surtout cantonaux, comprennent assurément des votes — radicaux ou « divers gauche » — dont l'identification est douteuse (4).

(3) Les résultats présentés dans les tableaux 1 à 3 sont empruntés aux publications du Centre d'Etude de la vie politique française contemporaine et, en ce qui concerne les élections cantonales, aux articles d'Alain LANCELOT dans la revue *Projet*. Au titre des scrutins locaux, ces dernières élections ont été préférées aux consultations municipales parce qu'elles permettent des totalisations nationales plus représentatives : la moitié des cantons, tous milieux confondus, au lieu de la seule France urbaine. Dans tous les cas, les résultats sont ceux du premier tour, en pourcentages des suffrages exprimés, pour la métropole seulement.

(4) Ajoutons qu'en 1965 le Parti radical-socialiste partageait ses faveurs entre Jean Lecanuet et François Mitterrand.

A droite, les décalages ne sont pas moindres : le score de Jean Lecanuet (15,9 %) est majoré de l'appoint d'extrême-droite (5,3 %) et des quelques suffrages de Pierre Marcilhacy (1,7 %) pour dépasser nettement l'audience législative des « centristes » et opposants de droite. Mais c'est évidemment le prélèvement opéré par le général de Gaulle sur l'électorat habituel de la gauche qui domine le tableau (5). A cet égard le rapprochement le plus pertinent est avec un scrutin référendaire, comme l'avaient d'ailleurs bien discerné — de part et d'autre — les protagonistes de cette compétition.

Cette comparaison paraît encore s'imposer en 1969, où l'élection présidentielle est issue du référendum perdu par le général de Gaulle.

TABLEAU 2

	Légis- latives 1967	Légis- latives 1968	Prési- dentielle 1969	Canto- nales 1970	Légis- latives 1973
Parti communiste	22,5	20,0	21,5	23,9	21,4
PSU, extr.-gauche	2,2	3,9	4,7	3,1	3,3
Gauche modérée	20,4	17,2	5,1	25,3	22,0
Total gauche	45,1	41,1	31,3	52,2	46,7
Gaull. et alliés	37,7	46,0	43,9	22,4	37,9
Droite d'opposition	17,1	12,8	24,7	25,3	15,4
Total droite	54,8	58,8	68,6	47,7	53,3

On peut, en effet, rapprocher les 43,9 % de Georges Pompidou des 46,7 % de votes *oui* du 27 avril, d'autant plus que les enquêtes indiquent qu'ils en proviennent massivement (6). Mais on est surtout porté à souligner le parallélisme des deux premières élections présidentielles, au niveau des grandes masses. L'ancien Premier ministre « en réserve de la République » réussit tout aussi bien que le général de Gaulle en 1965, et ce n'est pas plus d'un ou deux points de pourcentage qui distinguent les scores respectifs de la gauche et de la droite d'opposition en 1965 et 1969. Cette élection passerait donc pour une copie un peu étonnante de la première compétition présiden-

(5) Voir notamment F. GOGUEL, Combien y a-t-il eu d'électeurs de gauche parmi ceux qui ont voté le 5 décembre 1965 pour le général de Gaulle ?, *Revue française de Science politique*, février 1967.

(6) Sur cette consultation, voir l'ensemble d'études publiées dans la *Revue française de Science politique*, avril 1970, notamment A. LANCELOT et P. WEILL, L'évolution politique des électeurs français de février à juin 1969.

tielle, si la médiocrité de la gauche non communiste n'attirait l'attention : moins du dixième des votes valides, au surplus répartis à peu près également entre le courant contestataire jailli de la crise de 1968 (M. Rocard et A. Krivine) et la terne entreprise de Gaston Defferre, bien mal soutenu par ses propres amis. C'est la gauche modérée qui fait les frais d'une esquisse de mutation du système partisan, parce qu'elle n'a pas été en mesure de réagir efficacement devant l'échéance imprévue : sa débilité organisationnelle l'a empêché de produire et de promouvoir un candidat *crédible*. Ses électeurs ont arrondi pour quelques-uns le magot de Jacques Duclos, pour un plus grand nombre ils ont rejoint les troupes composites d'Alain Poher. Dans le même temps, Georges Pompidou rallie des éléments de l'ancienne droite d'opposition — notables du CDP ou électeurs modérés — mais ne conserve pas l'intégralité du soutien populaire dont bénéficiait le général de Gaulle (7). C'est, en définitive, une configuration de candidatures et un jeu d'images personnelles très différents qui conduisent à un résultat apparemment semblable. Mais tout comme en 1965, il subsiste un écart considérable avec les consultations parlementaires et locales, qui tendent pour leur part à un peu plus d'homogénéité (8).

C'est le tableau 3 qui traduit l'alignement le plus marqué entre les consultations de divers types, y compris l'élection présidentielle de 1974. Ce scrutin intervient cependant dans des conditions tout aussi brutales qu'en 1969, mais le système de forces est globalement en état de proposer des candidats *connus* et *représentatifs* de leur famille politique.

Pour la première fois, la gauche égale ses scores législatifs dans une compétition présidentielle, surtout si l'on tient compte que la candidature de René Dumont — placée pour le bon ordre sous le label « écologistes » dans notre tableau comparatif — lui était assez généralement rattachée à l'époque. Il est clair que François Mitterrand est le candidat possible et souhaitable d'une gauche dont les principaux courants ont organisé leur coopération depuis 1972. D'ailleurs, les adhésions ne lui manquent pas, qui affluent en quelques heures des radicaux de gauche au Parti communiste et au PSU, sans compter les syndicats et les sociétés de pensée.

La situation initiale est moins claire dans la majorité et parmi les

(7) Outre les études citées, on se reportera à l'analyse attentive de la « transition pompidolienne » à Paris proposée par E. DUPOIRIER, *Une ou deux droites à Paris ?*, *Revue française de Science politique*, décembre 1977.

(8) En conclusion d'un article sur Les élections cantonales et l'implantation du gaullisme en 1970, A. LANCELOT estime que « le décalage qui subsiste encore entre la vie politique locale et la vie politique nationale est appelé à se réduire progressivement », *Projet*, mai 1970.

TABLEAU 3

	Cantona- nales 1973	Prési- dentielle 1974	Cantona- nales 1976	Légis- latives 1978	Euro- péennes 1979
Parti communiste	22,7		22,8	20,6	20,6
PSU, extr.-gauche	1,0	2,7	0,7	3,3	3,1
Gauche modérée	30,3	43,4	33,0	25,0	23,7
Total gauche	54,0	46,1	56,5	48,9	47,4
<i>Ecologistes</i>		1,3		2,2	4,5
Gaullistes	12,7	14,6	10,6	22,5	16,1
Centre et droite major.	22,5	36,2	29,1	23,7	30,7
Droite d'opposition	10,8	1,4	3,7	2,7	1,3
Total droite	46,0	52,2	43,4	48,9	48,1

formations du centre et de la droite. On se souvient des manœuvres complexes, des candidatures éphémères, des chausse-trapes et des mots venimeux qui ont rythmé la mise en place du dispositif final. Le 5 mai, on se retrouve avec un gaulliste qui n'est pas vraiment le candidat de tous les gaullistes, un candidat modéré issu de la majorité et qui entend en élargir les contours, un prophète tourangeau de l'ordre moral et quelques amateurs divers, au total huit candidats qui vont du centre à l'extrême-droite. Mais le seul véritable débat est ici entre Jacques Chaban-Delmas et Valéry Giscard d'Estaing : contre une gauche menaçante, quel peut être le meilleur rassembleur de « tous les autres », suivant la formule de Georges Pompidou en 1973 ? Il n'y avait sans doute aucune nécessité que cette tâche fût accomplie par un non-gaulliste, et le président disparu l'avait engagée à un tel point qu'on peut penser qu'une échéance présidentielle normale aurait connu un système de candidatures très comparable à celui de 1974. Mais le fait est que J. Chaban-Delmas, gaulliste historique et promoteur de la « nouvelle société », politique averti mais personnalité contestée, n'était pas le mieux armé pour réorganiser une majorité qui, depuis les années soixante-dix déjà, « (prenait) de plus en plus l'allure d'une grande fédération conservatrice » (9).

(9) A. LANCELOT, *La France de M. Bourgeois-République, Projet*, juin 1973. Dans la même livraison, l'étude des intentions de vote d'octobre 1972 à mars 1973, conduite par A. LANCELOT et P. WEILL, montre clairement que les électeurs « centristes » font essentiellement confiance à la majorité et ne cultivent plus guère le projet d'une « troisième force ».

L'intégration des derniers « rebelles » du centre-droit était en fait acquise depuis les élections législatives de 1973. Il fallait proposer le candidat capable de *matérialiser* une disposition mentale latente : V. Giscard d'Estaing s'y était préparé, y compris par un savant dosage de solidarité majoritaire et d'opposition sélective à la fin du règne du général de Gaulle.

Au total, trois expériences singulières qui exigent beaucoup de prudence si l'on veut tenter de les résumer. Cependant, une relation peut être établie entre trois éléments : le système de partis, les clivages de l'opinion et la disposition des candidats. Ces derniers, précisément parce qu'ils sont des individus, porteurs d'une histoire personnelle, d'une image et (quelquefois) d'un projet, expriment une certaine souplesse par rapport aux catégories partisans. Leur latitude d'action dépend évidemment de leur statut propre et des circonstances de leur intervention. On notera que les mécanismes sont les mêmes dans *une* circonscription législative, *un* canton, voire une commune, à cette différence près que l'enjeu et le ressort de l'élection n'en imposent pas les conséquences à la nation tout entière (10).

Les candidats présidentiels peuvent être en position de modifier le système de forces politiques, en prenant appui sur les mouvements de l'opinion et en convertissant ceux-ci en *électorats*. C'est en ce sens qu'on dit que l'élection présidentielle distribue le jeu politique : il serait plus exact de dire qu'elle *enregistre*, plus ou moins fidèlement suivant la qualité des joueurs, des atouts populaires dont chaque main peut disposer. Ce qui n'implique pas que tous les comportements électoraux vont ensuite s'aligner sur le choix présidentiel : l'expérience Poher de 1969, à contre-courant des tendances profondes de l'opinion comme l'avait été la tentative Defferre de 1964, ne laisse aucune postérité. Mais pendant toute une époque, le général de Gaulle tire progressivement vers le haut l'électorat de ses partisans, sans jamais les amener cependant au niveau de son charisme personnel. Et les parlementaires RPR savent bien — qu'on se reporte au tableau 3 — que l'inertie des situations acquises leur assure provisoirement un soutien électoral très favorable en regard des lignes générales du vote des Français.

Puisqu'il s'agit d'élire un Président dans quelques mois, doit-on esquisser une modeste prospective ? Si l'on excepte « l'apprentissage » de 1965, l'élection de 1981 sera la première à se tenir à date connue,

(10) En juin 1970, J.-J. Servan-Schreiber conduit, et réussit avec brio, une opération semblable à celle d'A. Poher, mais dans la seule circonscription de Nancy-Nord. Voir : F. BON et J. RANGER, Les élections partielles de l'été 1970, *Revue française de Science politique*, février 1971.

après une longue préparation. Les effets de surprise, l'improvisation et l'incertitude qui ont toujours marqué ces événements devraient faire place à une campagne en profondeur, animée par les leaders de tous les grands courants politiques et bien informée par les instruments de mesure de l'opinion dont dispose notre société. D'ores et déjà, le débat est ouvert, notamment dans la gauche : quelle candidature peut exploiter un *éventuel* décalage entre les électorats bloqués de 1978-1979 et l'état de l'opinion et concrétiser ainsi un nouveau rapport de forces ? Poser la question, c'est presque aussitôt avancer le nom de Michel Rocard, dont on suit avec précision la « cote » dans l'opinion (11). Mais faute d'une connaissance réelle des structures profondes de celle-ci, il serait bien imprudent d'affirmer aujourd'hui (juin 1980) que le « phénomène Rocard » est un authentique processus de changement politique par le vote présidentiel : l'ascension et la chute d'Alain Poher, en quelques semaines du printemps 1969, pourraient se reproduire avec une chronologie plus étalée (12).

II. — UNE ÉLECTION NATIONALE

Le scrutin présidentiel partage avec la toute nouvelle élection à l'Assemblée européenne — et bien sûr le référendum — le privilège de la circonscription nationale unique. Ce caractère porte un certain nombre de conséquences pour le comportement des électeurs et la distribution des votes, mais sans qu'il y ait là encore dissociation complète entre le vote présidentiel et les autres comportements.

Le trait majeur est ce qu'il est convenu d'appeler la « nationalisation » des électorats, c'est-à-dire la réduction des différences régionales dans l'implantation des principaux courants politiques. Ecartons d'entrée de jeu les candidats qui n'existent précisément que par une influence bien localisée. Ils sont peu nombreux et de petite taille : en 1965, P. Marcilhacy ne recueille globalement que 1,7 % des votes mais la 2^e circonscription de la Charente lui accorde un succès d'estime ; en 1974, Jean Royer ne dépasse guère 3,2 % au total mais atteint 33,8 % dans son département d'Indre-et-Loire. Le cas de J. Chaban-Delmas est un peu plus complexe puisque son électorat combine une base nationale assez uniforme et un noyau régional de

(11) Voir les deux études de Jean-Luc PARODI et Pascal PERRINEAU, François Mitterrand et Michel Rocard : les leaders socialistes devant l'opinion (1968-1979), *Projet*, avril 1978 ; François Mitterrand et Michel Rocard : deux ans de concurrence devant l'opinion, *Pouvoirs*, 13.

(12) Voir A. LANCELOT et P. WEILL, art. cit., 1970.

pénétration deux fois plus élevé, en Aquitaine et dans les deux Charentes (13).

Comparée à l'élection législative qui lui est immédiatement proche, une élection présidentielle marque habituellement, pour chacune des grandes tendances, un renforcement dans ses zones de faiblesse relative et un tassement dans ses bastions, ce qui provoque une concentration des scores régionaux ou départementaux autour de la moyenne nationale. Ainsi pour la gauche en 1974, 337 des 473 circonscriptions métropolitaines comptaient-elles entre 35 et 50 % des électeurs inscrits qui s'étaient portés sur les candidatures Mitterrand, Laguiller, Krivine et Dumont ; en 1973, 261 circonscriptions seulement situaient la gauche législative dans la zone centrale des 30 à 45 % des électeurs inscrits (14). La gauche présidentielle est en avance en basse Normandie, dans l'Ouest intérieur, en Alsace et Lorraine, dans certains départements de Franche-Comté ou du sud du Massif central, toutes régions de tradition plutôt conservatrice. En revanche, elle est en repli sur son influence législative dans quelques secteurs où communistes et socialistes sont également puissants, et depuis longtemps, en particulier le Limousin et la Provence.

L'évolution de la droite entre 1973 et 1974 présente évidemment des caractères symétriques. Une typologie des 473 circonscriptions législatives fait bien apparaître le lien entre le niveau d'implantation initial et le « taux de fidélité » de l'électorat conservateur : « D'une manière générale, les indices d'évolution sont inférieurs à la moyenne lorsque le bloc conservateur dépassait le seuil de 45 % des électeurs inscrits et supérieurs à cette moyenne lorsqu'il se situait au-dessous de ce seuil et lorsque, en contrepartie, la gauche était puissante » (15).

Ces mouvements dessinent en définitive un clivage gauche-droite moins dépendant des conditions locales de l'affrontement politique. L'électeur modéré de la Haute-Vienne peut être conduit, aux élections législatives et *a fortiori* aux élections locales, à donner son vote à des candidats socialistes, les mieux placés pour faire barrage au Parti communiste et l'empêcher éventuellement d'arriver en tête de la gauche. Dans une élection nationale, il n'a plus aucune raison de refuser son appui aux candidats conservateurs.

(13) Voir le calcul effectué par A. LANCELOT, La relève et le sursis : analyse des résultats de l'élection présidentielle, mai 1974, *Projet*, septembre-octobre 1974.

(14) Pour une présentation plus détaillée, voir : J. JAFFRÉ et J. RANGER, Les structures électorales de la gauche : élections législatives et élections présidentielles, 1965-1974, *Revue française de Science politique*, décembre 1974.

(15) C. YSMAL, D. BOY, G. GRUNBERG et B. MOINE-ROY, La redistribution des électeurs de droite en mai 1974, *Revue française de Science politique*, avril 1975.

Mais il serait abusif de réduire ce phénomène de « nationalisation » du comportement électoral à quelque effet mécanique de l'élection présidentielle. Un processus de changement politique encadre en réalité la plupart des mouvements électoraux depuis le début des années soixante-dix : l'expansion du Parti socialiste et sa tendance à pénétrer assez également les diverses régions de France et les diverses catégories de la population. Cette croissance du socialisme porte en elle-même des facteurs de nationalisation du vote, qui s'expriment avant même l'élection présidentielle, dès les élections législatives de 1973. Mais en 1979, à l'occasion des élections à l'Assemblée européenne, le socialisme marque un temps d'arrêt : pour la première fois depuis le Congrès d'Épinay, la gauche modérée perd du terrain, de 25 % aux élections législatives de 1978 à 23,7 %. Dans cette conjoncture, les mécanismes du scrutin national à circonscription unique continuent à jouer pour le Parti socialiste comme pour les autres forces politiques : pertes dans les secteurs de meilleure implantation, stabilité ou gains dans les zones dominées par les adversaires immédiats (16).

Reste cependant que le vote présidentiel, au moins au niveau des grands ensembles, s'inscrit toujours — et plus nettement en 1974 qu'en 1965 et 1969 — dans la continuité du débat électoral français. Qu'il s'agisse d'un territoire restreint comme la ville de Paris (17) ou de l'ensemble national (18), on a pu montrer l'étonnante reproduction des structures géographiques du vote, de la IV^e République, voire de la III^e, au scrutin présidentiel le plus récent. Pour que cette « pérennité des cultures politiques locales et régionales » se concilie avec les profonds changements démographiques et sociologiques que la France a connus depuis la Deuxième Guerre mondiale, il faut évidemment que la « nouvelle donne » qui gouverne les rapports entre l'appartenance sociale et le choix électoral ne soit pas totalement indépendante des équilibres traditionnels entre le camp du

(16) A. LANCELOT, dans *Europe* numéro zéro. Les premières élections européennes des 7 et 10 juin 1979, *Projet*, sept.-oct. 1979, a établi que le PC reculait (par rapport à 1978) dans 49 des 87 circonscriptions dont il détient le siège, le PS dans 79 de ses 114 circonscriptions, l'UDF dans 80 de ses 124 circonscriptions et le RPR dans 145 de ses 149 sièges.

(17) J. RANGER, *Droite et gauche dans les élections à Paris. Le partage d'un territoire*, *Revue française de Science politique*, décembre 1977.

(18) Nicolas DENIS, *Du 5 mai 1946 au 19 mai 1974*, *Revue française de Science politique*, octobre 1974. L'étude montre, à la fois, l'atténuation des contrastes régionaux et la réapparition des structures territoriales qui avaient été partiellement masquées par « l'influence politique du gaullisme au sens authentique du terme ».

Mouvement et celui de l'Ordre établi (19). Ce qui revient à dire, par exemple, que la pénétration de la gauche dans les couches moyennes salariées et son affaiblissement relatif dans certaines catégories indépendantes, les agriculteurs notamment, s'inscrivent dans des structures géographiques anciennes et ne modifient celles-ci que très partiellement. Au total, les mécanismes propres de l'élection au niveau national, qui « libèrent » plus ou moins les citoyens de contraintes locales, sont des canaux par lesquels peut passer une certaine dose de changement. Ce phénomène a marqué l'histoire électorale de la dernière décennie, il semble actuellement interrompu. La signification de la prochaine élection présidentielle sera donnée par la possibilité ou l'impossibilité d'en utiliser les mécanismes pour aménager le système de forces politiques (20).

III. — UNE DÉCISION MAJORITAIRE

La règle est simple, qui s'applique aussi aux élections municipales dans les villes de plus de 30 000 habitants : l'élection ne peut être acquise qu'à la majorité absolue des votes valablement exprimés, soit au premier tour dans une compétition plus ou moins ouverte, soit au second tour avec l'obligation du duel. Ces dispositions orientent les tactiques des candidats et des partis, mais elles pèsent au moins autant sur les comportements des électeurs. Cela tient à la généralisation des règles, des pratiques et des *attitudes* majoritaires dans le corps politique français. Mais l'évolution récente des relations entre partis, à l'intérieur de chacune des deux grandes coalitions, relance le débat : la *polarisation* gauche-droite, dont l'élection présidentielle de 1974 semblait marquer le point de perfection, est-elle directement et impérativement commandée par les règles institutionnelles ? Les tensions sournoises dans la majorité et la guerre ouverte au sein de la gauche incitent à revenir sur l'histoire électorale de la V^e République pour évaluer la pression du fait majoritaire sur les conduites de nos concitoyens.

(19) François PLATONE, examinant Les structures du vote de gauche à Paris (1965-1977), *Revue française de Science politique*, décembre 1977, montre que la permanence des structures territoriales du PC et de l'ensemble de la gauche est fondée sur un déplacement partiel de leurs bases sociales : sous la IV^e République, la gauche (dominée par le PC) aligne son influence sur la présence ouvrière ; actuellement, la gauche « rééquilibrée » prend appui sur l'ensemble ouvriers qualifiés + employés.

(20) Sur l'aptitude du Parti socialiste à promouvoir une stratégie de changement, on lira l'étude de Colette YSMAL, L'hypothèque communiste sur l'électorat socialiste, *Politique aujourd'hui*, 7-8-1979.

Une première remarque pourrait s'attacher aux mouvements de la participation électorale. Depuis une quinzaine d'années, la tendance est à la hausse, dans tous les ordres d'élections, y compris les consultations locales les plus traditionnellement délaissées. A plusieurs reprises, des records de participation ont été battus, jusqu'au niveau exceptionnel de 87,9 % atteint au second tour de l'élection présidentielle de 1974. On ne peut s'empêcher d'établir un lien entre cet intérêt pour le vote et la signification majoritaire qu'il revêt. Dans la courte chaîne des scrutins présidentiels, 1965 et 1974 s'opposent visiblement à la compétition invertébrée de 1969. Mais plus récemment, pour l'élection à l'Assemblée européenne, quels sont donc les facteurs qui ont déclenché une abstention massive (38,8 %) ? Sans doute l'absence d'enjeu réel et de signification gouvernante, probablement aussi la rupture manifeste du système d'alliances auquel les électeurs s'étaient peu à peu pliés depuis 1962. C'est à l'occasion des élections législatives qui suivent sa déroute référendaire que l'opposition de gauche entreprend de se réunir face à un bloc conservateur progressivement rassemblé. Le scrutin de ballottage de novembre 1962 va bien au-delà des prévisions modestes de Guy Mollet : il ouvre la voie à un rapprochement que la répétition des échéances électorales va bientôt durcir (21). Il faut ici rappeler que la préparation de l'élection présidentielle de 1965 ne joue aucun rôle positif dans ce processus initial, puisque Gaston Defferre est engagé dans une recherche de coalition centriste. Ce sont en réalité les élections locales qui offrent ses premiers terrains unitaires à la gauche : nombreux accords de second tour aux élections cantonales de 1964 et alliances en bonne et due forme aux élections municipales de mars 1965, en particulier dans la région parisienne. Plus tard, après la crise de 1968-1969, ce sont encore les élections locales qui contribuent à relancer la perspective unitaire dans l'opinion : élections cantonales de 1970 et élections municipales de 1971, qui annoncent le « Programme commun de Gouvernement » de 1972 et préparent la coalition législative de 1973.

Les élections présidentielles de 1965 et 1974 sont certainement des moments de mobilisation intense, mais qui n'apparaissent pas nécessairement comme des chaînons privilégiés dans la *formation* du sentiment majoritaire : les élections locales pour la gauche, les élec-

(21) L'étude d'A. LANCELOT, Note sur le second tour des élections de novembre 1962, *Revue française de Science politique*, juin 1963, met l'accent sur la résurgence du clivage droite-gauche dans les quatre cinquièmes des 227 circonscriptions où s'affrontent seulement deux candidats.

tions législatives de 1973 pour la droite ont une importance au moins égale. Le vote présidentiel enregistre l'acquis des consultations antérieures, en lui donnant il est vrai une particulière netteté. En 1974, ultime développement de la *polarisation* droite-gauche, on peut ainsi tenter de mesurer au niveau local quelques effets des expériences précédemment vécues par les électeurs : E. Dupoirier et F. Platone retiennent notamment les alliances municipales de la gauche non communiste en 1971 et l'efficacité des désistements au second tour des élections législatives de 1973 (22). Parmi les 130 unités urbaines de plus de 30 000 habitants où la gauche modérée avait conclu des accords avec le PC en 1971, il s'en trouve 72 pour accorder à François Mitterrand un score égal ou supérieur à celui des candidats de gauche aux législatives de 1973, et seulement 58 pour laisser paraître des défections. En regard, parmi les 51 villes où la gauche non communiste pratiquait encore une coalition de « troisième force », trente-trois figurent parmi les zones déficitaires pour le candidat commun de la gauche. De même, le taux de report apparent des voix de la gauche modérée sur un candidat communiste en 1973 ordonne-t-il fortement les performances de F. Mitterrand en 1974 : pour un « taux de discipline » moyen de 75 %, le candidat de la gauche est en déficit ; pour un taux de 97 %, il dépasse le score législatif de l'année précédente. Les auteurs soulignent d'ailleurs que ces deux facteurs ne sont pas indépendants l'un de l'autre : « Lorsqu'un candidat communiste affronte un candidat de la majorité au second tour de 1973, il bénéficie d'un meilleur soutien apparent des électeurs socialistes dans les villes où ceux-ci sont alliés aux communistes sur des listes d'union de la gauche depuis 1965 que dans les villes où les socialistes pratiquent une tactique municipale de « troisième force ». » Que reste-t-il aujourd'hui de ce cumul d'expériences majoritaires, nourries d'alliances et de désistements, parcourues au prix de certains reclassements et de quelques ruptures, et qui avaient progressivement *construit* les deux électorats du 19 mai 1974 ?

Demandons-nous donc si la relation qui unit le vote législatif de 1973 au vote présidentiel de 1974 se retrouve quatre années plus tard avec le vote de 1978. Le tableau 4 rappelle la place occupée par chacun des deux candidats du second tour de scrutin, dans les électorats partisans de 1973 (23). Le tableau 5 restitue la venti-

(22) E. DUPOIRIER et F. PLATONE, Une nouvelle étape dans le déclin du « social-centrisme », *Revue française de Science politique*, décembre 1974.

(23) D'après une enquête SOFRES 1974, publiée par A. LANCELOT, Opinion Polls and the Presidential Election, May 1974, in *France at the Polls. The Presidential Election of 1974*, Washington DC, H. R. Penniman éd., AEI, 1975.

TABLEAU 4

	Giscard d'Estaing	Mitterrand	
Parti communiste	3	97	100 %
PSU et extr.-gauche	8	92	100 -
Parti socialiste et MRG	10	90	100 -
Mouvement réformateur	76	24	100 -
Majorité	92	8	100 -

TABLEAU 5

	Giscard d'Estaing	Mitterrand
Parti communiste	3	40
PSU et extr.-gauche	1	5
Parti socialiste et MRG	10	47
Ecologistes	2	2
UDF	41	3
RPR	38	2
Divers droite	5	1
	100 %	100 %

lation partisane aux élections de 1978 de ces mêmes électorsat présidentiels (24).

La persistance des fidélités est assez remarquable, malgré les changements de climat qui distinguent la séquence 1973-1974 de celle qui suit la rupture de l'union de la gauche. A l'entrée dans l'élection présidentielle (tableau 4), les électorsat constitués depuis longtemps autour de l'affrontement bipolaire — la gauche et la majorité — se portent à plus des neuf dixièmes sur leur candidat respectif. Seul le Mouvement réformateur, en se partageant inégalement, traduit l'ultime hésitation du « centrisme » à rejoindre la nouvelle majorité giscardienne. A la sortie du vote présidentiel, et après quatre années de débats acides, la gauche fait montre d'une très grande cohésion : 92 % des électorsat de François Mitterrand qui expriment un vote le font en faveur d'un des partis de gauche.

(24) D'après une enquête réalisée en 1978 pour le Centre d'étude de la vie politique française contemporaine, sur un échantillon national de 4 500 personnes.

L'électorat du Président élu est un peu moins constant puisque, parmi les suffrages exprimés, 14 % vont à la gauche, dont l'essentiel au Parti socialiste.

Il semble donc bien que rien n'avait encore changé dans la disposition des forces et de l'opinion au printemps 1978. Le rapport droite-gauche au « tour décisif » (25) signe l'appartenance des élections législatives de 1978, et même des élections européennes de 1979, au modèle présidentiel 1974 :

TABLEAU 6

% des suffrages exprimés au *tour décisif*

	Droite	Gauche
Elections législatives 1962	58	41
— présidentielle 1965	54,5	44,5
— législatives 1967	56	44
— législatives 1968	61	39
— législatives 1973	55	45
— présidentielle 1974	50,7	49,3
— législatives 1978	51	48,5
— européennes 1979	48,1	47,4

D'autre part, la litanie hebdomadaire des élections locales partielles ne semble remettre en question fondamentalement ni l'avance globale de la gauche, principalement du Parti socialiste, ni l'aptitude de ce dernier à « ratisser » largement au second tour. Dans la perspective de la consultation du printemps 1981, on peut donc avancer deux hypothèses contradictoires et tout aussi vraisemblables. Première hypothèse : la distribution des forces qui marque l'élection présidentielle de 1974, mais aussi les scrutins cantonaux de 1973 et 1979 et l'élection européenne de l'an dernier, est maintenant stabilisée. Dans ce cas, le prochain changement notable n'interviendra pas à l'occasion de l'élection présidentielle, mais au renouvellement législatif suivant, avec le partage des dépouilles du gaullo-chiracisme.

Deuxième hypothèse, qui ne peut s'appuyer sur aucun précédent : l'élection présidentielle sera le moment d'un changement décisif,

(25) Le niveau d'influence au « tour décisif » est établi en cumulant les suffrages du second tour et ceux qui ont été recueillis dans les circonscriptions où l'élection s'est faite au premier tour. Les données portant sur les élections législatives sont empruntées à J.-L. PARODI, L'échec des gauches, *Revue politique et parlementaire*, n° 873.

au lieu d'en être simplement la chambre d'enregistrement. Il pourrait s'agir du passage d'un système dit « quadripolaire » à un système du type « deux grands + deux petits ». Dans cette seconde éventualité, qui nourrit évidemment bien des stratégies, il est parfaitement impossible d'évaluer actuellement les chances respectives du centre gauche et du centre droit. Ce qui veut dire, en somme, que le choix des candidats, la préparation de l'élection et la conduite de la campagne pourraient être d'une certaine importance.